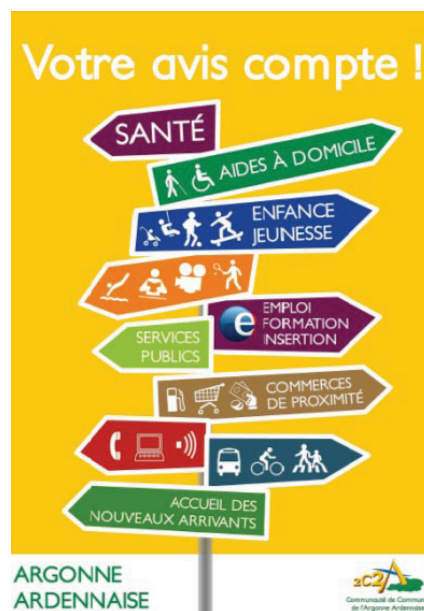
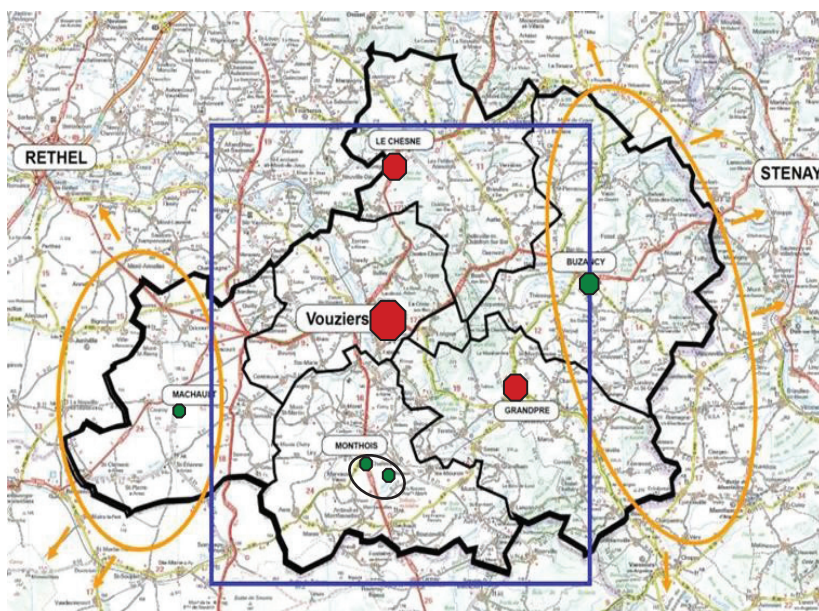




Réalisation d'un schéma d'organisation des services de l'Argonne Ardennaise

3. Programme d'actions



Février 2014



Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement

RCS : D 339 752 644 - SIRET : 339 752 644 00015 - APE : 742C

Siège social : 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL

Tél. : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 - e-mail : initiativead@orange.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. VUE D'ENSEMBLE.....	4
2. FICHES ACTIONS.....	6
ACTION N°1 : Projet Territorial de Santé.....	7
ACTION N°2 : Soutien des opérations immobilières permettant d'améliorer ou développer l'offre médicale et paramédicale des secteurs fragiles identifiés dans le Schéma de Services.....	8
ACTION N°3 : Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.....	9
ACTION N°4 : Consolidation RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.....	10
ACTION N°5 : Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.	11
ACTION N°6 : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.....	12
ACTION N°7 : Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.	13
ACTION N°8 : Restructuration des Relais Services Publics.....	14
ACTION N°9 : Concertation avec les services de l'Etat.....	15
ACTION N°10 : Dispositif d'alerte / cessations d'activités.....	16
ACTION N°11 : Communication / offre de services La Poste.....	17
ACTION N°12 : Guide d'accueil des nouveaux arrivants.....	18
ACTION N°13 : Refondation des relations 2C2A / associations locales.....	19
ACTION N°14 : Amélioration de l'accès public à Internet.	20
ACTION N°15 : Initiation "grand public" à l'utilisation d'Internet et services numériques.	21
ACTION N°16 : Communication / promotion des dispositifs de transports existants.....	22
ACTION N°17 : Organisation d'un réseau de mobilité solidaire.....	23
ACTION N°18 : Mise à disposition des associations d'un minibus.....	24
3. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA DE SERVICES.....	25
4. PLANNING PREVISIONNEL 2014-2019.....	26
5. TABLEAUX DE SYNTHESE FINANCIERE (GESTION DU PROGRAMME).....	27
5.1. DEPENSES PREVISIONNELLES 2014-2019.....	27
5.2. DETAIL PROGRAMME 2014-2019.....	28

PREAMBULE

Le présent document de programmation précise les modalités de mise en œuvre des priorités opérationnelles fixées dans le projet stratégique du Schéma des Services de l'Argonne Ardennaise (rapport d'octobre 2013).

Il est décliné en 18 fiches-actions qui concernent les 9 axes du projet stratégique d'adaptation des services à l'échéance 2020 et 15 de ses 22 objectifs généraux.

Il intègre également un volet transversal dédié aux modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Schéma des Services de l'Argonne Ardennaise.

1. VUE D'ENSEMBLE

AXE 1 : SANTE	
Objectif 1.1. : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale (médecins généralistes) et paramédicale.	Action n°1. : Projet Territorial de Santé. Action n°2. : Soutien des opérations immobilières permettant d'améliorer ou développer l'offre médicale et paramédicale des secteurs fragiles identifiés dans le Schéma de Services.
Objectif 1.2. : Permettre un accès aisé aux soins spécialisés (médecins spécialistes).	
Objectif 1.3. : Veiller au maintien d'une offre hospitalière de proximité de qualité à Vouziers.	

AXE 2 : SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES	
Objectif 2.1. : Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.	Action n°3. : Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.
Objectif 2.2. : Accompagner les mutations des Services d'Aide à Domicile.	
Objectif 2.3. : Renforcer l'hébergement et les services médicalisés pour personnes handicapées.	

AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE	
Objectif 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.	<p>Action n°4. : Consolidation RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.</p> <p>Action n°5. : Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance.</p>
Objectif 3.2. : Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.	Action n°6. : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.
Objectif 3.3. : Optimiser les politiques locales en faveur des adolescents.	

AXE 4 : EMPLOI, FORMATION, INSERTION	
<p>Objectif 4.1. : Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle.</p> <p>Objectif 4.2. : Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.</p>	Action n°7. : Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.

AXE 5 : SERVICES PUBLICS	
Objectif 5.1. : Restructurer les Relais Services Publics (RSP).	Action n°8. : Restructuration des Relais Services Publics.
Objectif 5.2. : Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.	Action n°9. : Concertation avec les services de l'Etat.

AXE 6 : COMMERCES DE PROXIMITE	
Objectif 6.1. : Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.	Action n°10. : Dispositif d'alerte / cessations d'activités.
Objectif 6.2. : Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe "La Poste".	Action n°11. : Communication / offre de services La Poste.

AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	
Objectif 7.1. : Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.	Action n°12. : Guide d'accueil des nouveaux arrivants.
Objectif 7.2. : Soutenir la dynamique associative locale.	Action n°13. : Refondation des relations 2C2A / associations locales.
Objectif 7.3. : Répondre aux besoins ponctuels d'amélioration de l'offre d'équipements de loisirs et engager une réflexion prospective sur les grands équipements structurants.	

AXE 8 : TIC	
Objectif 8.1. : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et Internet Haut et Très Haut Débit.	Action n°14. : Amélioration de l'accès public à Internet. Action n°15. : Initiation "grand public" à l'utilisation d'Internet et services numériques.

AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS	
Objectif 9.1. : Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.	Action n°16. : Communication / promotion des dispositifs de transports existants.
Objectif 9.2. : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.	Action n°17. : Organisation d'un réseau de mobilité solidaire. Action n°18. : Mise à disposition des associations d'un minibus.
Objectif 9.3. : Se concerter avec les services compétents du Département.	

2. FICHES ACTIONS

Cf. pages suivantes.

AXE 1: SANTE.

Objectif stratégique 1.1 : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale et paramédicale.

ACTION N°1 : Projet Territorial de Santé.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>L'élaboration du Schéma de Services a montré que, dans le domaine de la santé, les divergences de points de vue entre certains acteurs (ARS / élus / certains professionnels de santé) rendaient difficile la finalisation de la stratégie locale, mais surtout l'opérationnalisation de certaines mesures envisagées pour favoriser le maintien et l'installation des professionnels de santé en Argonne Ardennaise et y garantir un égal accès aux soins.</p> <p>Dans ce contexte, il est donc apparu incontournable de poursuivre, voire renforcer la concertation entre les acteurs précités, pour finaliser un projet fédérateur débouchant sur des actions partenariales et coordonnées répondant du mieux possible aux besoins du territoire en matière de santé.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
ARS, Département, GHSA, professionnels de santé.	
PLANNING	
2014	

DESCRIPTION
<p>Finalisation du projet global de santé de l'Argonne Ardennaise (ou territoire de premier recours de Vouziers en référence au SROS 2012-2016, volet ambulatoire) sous la forme d'un Projet Territorial (local) de Santé.</p> <p>En aucun cas, il ne s'agit de refaire "l'état des lieux - diagnostic" déjà réalisé dans le cadre du présent Schéma des Services, même si un complément est susceptible d'être fait au niveau des besoins particuliers en matière de santé. La priorité devra donc aller à l'émergence d'actions permettant de répondre aux enjeux identifiés dans le cadre de ce Schéma de Services, dans un cadre partenarial et/ou coopératif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement / renforcement de l'offre de soins, notamment spécialisée (y compris par développement de la télémédecine) ; - maintien d'une offre hospitalière de proximité qualitative à Vouziers, dans un cadre de coopération renforcée avec la "médecine de ville". <p>L'action prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le renforcement de la concertation locale entre les acteurs de la santé : 2C2A / communes structurantes / professionnels de santé / GHSA / ARS / autres à l'initiative de la 2C2A ; - l'accompagnement technique de la 2C2A et des porteurs de projets et notamment les professionnels de santé pour les assister dans la rédaction de leur Projet de Santé ou leur montage d'opération ; - le financement d'actions démonstratives.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions de concertation organisées par la 2C2A / 3 ans et 6 ans ; - nombre de participants à chacune des réunions ; - date de finalisation du Projet Territorial de Santé ; - nombre de projets accompagnés / 3 ans ; - nombre d'actions conduites / 3 ans. 	<p><u>Coût :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>accompagnement technique :</i> - <i>actions démonstratives :</i> pour mémoire <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Maître d'ouvrage :</i> - <i>Etat et Europe :</i> - <i>Région :</i> - <i>Département :</i> - <i>FICQS :</i>

AXE 1: SANTE

Objectif stratégique 1.1 : Assurer le renouvellement, éventuellement le renforcement, de l'offre médicale et paramédicale.

ACTION N°2 : Soutien des opérations immobilières permettant d'améliorer ou développer l'offre médicale et paramédicale des secteurs fragiles identifiés dans le Schéma de Services.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A, communes, syndicats des communes.	<p>Dans certains cas, l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur le territoire (renouvellement, renforcement) pose un problème immobilier : locaux inadaptés aux besoins ; réticence des jeunes professionnels à investir dès leur installation ; ...</p> <p>Cette problématique immobilière devient encore plus prégnante si l'on prend en considération les trois aspects suivants : accessibilité handicapés des locaux ; montée en puissance de l'exercice groupé et/ou pluridisciplinaire ; besoins explicites dans des secteurs non prioritaires du SROS "ambulatoire" 2012-2016.</p> <p>Il a donc été jugé opportun de pouvoir soutenir les opérations validées dans le Projet Territorial de Santé (action n°1).</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES Professionnels de santé, ARS, financeurs.	
PLANNING 2015-2019	

DESCRIPTION
<p>Sans préjuger du contenu du Projet Territorial de Santé (PTS), qui définira les opérations et leur priorité, celles-ci devront contribuer à apporter des réponses aux faiblesses de l'offre, identifiées dans le cadre de l'état des lieux - diagnostic du présent Schéma des Services de l'Argonne Ardennaise (rapport n°3 : analyses du bureau d'études, pages 39 à 49) : faiblesses en matière de renouvellement ou de sous-densité au sein des différentes zones de patientèle.</p> <p>A noter, qu'afin de mieux prendre en compte les réalités de terrain, la concertation conduite dans le cadre du PTS, permettra de caler les dérogations vis-à-vis des projets situés hors zone prioritaire du SROS ambulatoire 2012-2016 (page 23).</p> <p>Le soutien passera par une mobilisation partenariale de fonds publics pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'aide au montage d'opération, pour les investissements privés (professionnels de santé ou investisseurs privés). 2. L'investissement public, en vue d'une mise à disposition de locaux à des professionnels de santé (location, location-vente, vente à paiement fractionné, autre solution / partenariat public-privé). L'investissement public pourra relever de la 2C2A, d'une commune ou d'un syndicat de communes.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'opérations bénéficiant d'une aide au montage d'opération / 3 et 6 ans ; - nombre d'opérations d'investissement public réalisées / 3 et 6 ans ; - taux (%) des opérations permettant de répondre à des difficultés identifiées dans l'état des lieux - diagnostic du Schéma des Services de l'Argonne Ardennaise. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - FICQS :

AXE 2 : SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES
Objectif stratégique 2.1 : Améliorer l'hébergement et le logement pour personnes âgées.
ACTION N°3 : Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Dans un contexte de vieillissement rapide de la population de l'Argonne Ardennaise (personnes de 75 ans et plus en progression de 25% sur la dernière décennie, soit 415 personnes), le niveau de dépendance lié à l'âge ne peut que lui aussi croître de façon significative lors des prochaines années.</p> <p>Pour favoriser le maintien à domicile de ce public, la qualité des services d'aide à domicile s'avère essentielle, mais elle apparaît non suffisante. Elle doit en effet s'accompagner d'une politique facilitant l'adaptation des logements de ces personnes.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES Etat, Région, Département, ANAH, Caisses de Retraites.	
PLANNING 2014-2019	

DESCRIPTION
<p>Extension de la politique de l'habitat conduite actuellement par la 2C2A (toitures, façades, Habiter Mieux en Ardennes) à l'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées, qu'elles soient propriétaires ou locataires de leur logement.</p> <p>Deux options opérationnelles sont possibles :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Intervention communautaire dans le cadre d'un partenariat avec l'ANAH et les autres financeurs, à une échelle supra-communautaire : comme c'est actuellement le cas / Habiter Mieux en Ardennes. 2. Intervention communautaire dans le cadre d'un dispositif partenarial avec l'Etat, l'ANAH et autres financeurs, mais mis en place à l'échelle de la 2C2A : OPAH de droit commun ; OPAH-RR (Revitalisation Rurale) ; Programme d'intérêt Général (PIG). Cette option aurait l'avantage d'initier une nouvelle dynamique de l'habitat et du cadre de vie, du type de celle qui avait été générée par la dernière OPAH mise en œuvre en 1998. Elle intègre : <ul style="list-style-type: none"> - une étude pré-opérationnelle : 2014 ; - 3 à 5 années de phase opérationnelle (animation-suivi et aides) : 2015-2017/2019.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de mise en œuvre de cette politique communautaire ; - nombre annuel de dossiers d'adaptations financés. 	<p><u>Coût :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - étude pré-opérationnelle ; - animation - suivi ; - aides 2C2A ; <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage ; - Etat et Europe ; - Région ; - Département ; - ANAH ;

AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Objectif stratégique 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.

ACTION N°4 : Consolidation RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Avec une capacité d'environ 450 places agréées, les assistantes maternelles de l'Argonne Ardennaise jouent un rôle essentiel au niveau de l'accueil de la Petite Enfance.</p> <p>Pour dynamiser ce service aux familles, un Relais Assistantes Maternelles (RAM) a été créé en 2011, passant sous compétence communautaire en janvier 2012. Il s'agit donc d'une structure "très jeune", dont la montée en puissance n'est pas achevée et qui mérite donc d'être consolidée lors des prochaines années.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
CAF, MSA, communes partenaires, FJEP-CS.	
PLANNING	
2014-2017	

DESCRIPTION
<p>Définition de la stratégie 2015-2017 du Relais d'Assistants Maternelles (RAM) de l'Argonne Ardennaise : objectifs ; missions ; fonctionnement.</p> <p>Elle sera réalisée de façon partenariale au cours du second semestre 2014, à partir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'évaluation globale du projet stratégique 2012-2014. Cette évaluation tirera parti des rapports annuels d'activités ; - d'une consultation élargie des familles et des assistantes maternelles : attentes. <p>Cette stratégie servira de base au volet spécifique du prochain contrat "Enfance - Jeunesse" qui sera établi entre la Caisse d'Allocations Familiales et la 2C2A.</p> <p>Elle sera déclinée annuellement (année scolaire) en programmes pédagogiques, comme cela a été le cas depuis sa création.</p>

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de validation du nouveau projet stratégique ; - évolution des indicateurs de suivi et d'évaluation du RAM, notamment : <ul style="list-style-type: none"> . pourcentage d'assistantes maternelles adhérentes / RAM ; . taux de participation : aux animations collectives ; aux actions d'information et de formation ; . évolution des actions "passerelles" et inter-structures. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - CAF :

AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE
Objectif stratégique 3.1. : Poursuivre les efforts de développement des services d'accueil de la Petite Enfance.
ACTION N°5 : Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	Actuellement, la 2C2A a une compétence Petite Enfance limitée au Relais d'Assistants Maternelles (RAM). A noter qu'elle est également bénéficiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui la lie à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A plusieurs reprises, la concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Services, a mis en évidence une attente de certains élus vis-à-vis d'un élargissement des compétences communautaires dans ce domaine, notamment pour : <ul style="list-style-type: none"> - faciliter le développement de nouveaux services spécifiques aux familles sur l'ensemble du territoire et ainsi leur assurer une plus grande égalité d'accès à ces services ; - assurer la meilleure cohérence possible entre ces services au sein du territoire.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
CAF, MSA, ville de Vouziers, FJEP-CS, commune de Challerange, Machault et Le Chesne.	
PLANNING	
2014	

DESCRIPTION
<p>Réalisation d'une étude d'opportunité / faisabilité d'extension des compétences communautaires dans le domaine de l'Enfance (définition CNAF : 0 - 5 ans révolus), et plus particulièrement de la Petite Enfance (0 - 3 ans), avec extension aux enfants et adolescents de 6 à 17 ans révolus.</p> <p>Cette étude sera cadrée par une réflexion interne préalable, associant la CAF et la MSA, sur la redéfinition de l'intérêt communautaire dans ce domaine de services aux familles.</p> <p>Sans préjuger de ces travaux internes, l'étude devra tout particulièrement prendre en considération le développement de micro-structures d'accueil collectif au sein du territoire, mesure préconisée dans le cadre du présent Schéma des Services (page 10 du projet stratégique) : création de 3 structures à l'échéance 2020. Elle intégrera également les accueils péri et extra-scolaires, les initiatives en faveur des adolescents, ainsi que le soutien à la parentalité institué en tant que politique publique à part entière dans la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CNAF 2013-2017.</p>

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de remise des conclusions de l'étude d'opportunité / faisabilité ; - éventuellement nouvelles compétences spécifiques exercées par la 2C2A : dates de début d'exercice. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres (CAF et MSA) :

AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

Objectif stratégique 3.2 : Réussir la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et plus généralement de refondation de l'école.

ACTION N°6 : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>La concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du présent Schéma des Services a montré que, malgré l'intérêt qu'elle peut avoir si elle prend bien en compte le rythme chrono-biologique des enfants, la réforme des rythmes scolaires, imposée aux élus locaux, les laissent sinon démunis, tout au moins avec énormément d'interrogations tant sa mise en œuvre leur semble difficile.</p> <p>Dans ce contexte, il est apparu que la 2C2A pouvait faciliter cette mise en œuvre à l'échelle de son territoire.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Education Nationale, CAF, MSA, Conseil Général, communes et syndicats de communes compétents, FJEP-CS, associations diverses.	
PLANNING	
2014-2016	

DESCRIPTION
<p>Cette action n'a en aucun cas pour objectif un transfert de compétence scolaire des communes ou EPCI compétents à la 2C2A. En effet, il s'agit d'une compétence lourde et délicate à transférer et qui demande donc une grande anticipation, sans commune mesure avec le délai d'application de la réforme des rythmes scolaires.</p> <p>La 2C2A se propose donc de faciliter la mise en œuvre de cette réforme en jouant deux rôles complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> Rôle de coordination, passant par les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - organisation de la concertation entre les collectivités et EPCI compétents de l'Argonne Ardennaise ; - rôle d'interlocuteur avec les principaux partenaires des collectivités et EPCI précités : Education Nationale ; Conseil Général (transports scolaires) ; Pôle Emploi (emplois aidés) ; Caisse d'Allocations Familiales et MSA ; principaux acteurs potentiels / activités périscolaires ; ... Rôle d'assistance technique et administrative, portant essentiellement sur les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - observations et analyses des premières expériences en vue de l'information des collectivités et EPCI compétents ; - recensement des prestataires mobilisables pour assurer une partie des activités éducatives organisées sur le temps périscolaire (TAP) ; - propositions d'organisation des rythmes à l'échelle de l'Argonne Ardennaise pour faciliter la mobilisation des moyens en personnel nécessaires pour assurer les temps d'activités périscolaires (TAP) ; - assistance à la mobilisation et la qualification des personnels : GPEC ; emplois d'avenir ; formations ; ...

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions de concertation conduites sur la période 2014-2016 ; - nombre de prestataires associatifs intervenant sur les "TAP" à l'échéance 2016 ; - nombre de jours d'assistance technique et administrative assurés annuellement par la 2C2A / communes et EPCI ayant la compétence scolaire. 	<p><u>Coût</u> :</p> <p><u>Financements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres (CAF, MSA) :

AXE 4 : EMPLOI, FORMATION, INSERTION

Objectifs stratégiques 4.1 : Faciliter l'accès tous publics à la qualification et la formation professionnelle. et 4.2 : Renforcer la présence de Pôle Emploi à Vouziers.

ACTION N°7 : Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.

MAITRISE D'OUVRAGE 2C2A	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS <p>Actuellement le Centre Polyvalent Rural de Vouziers accueille, de façon permanente ou temporaire, un certain nombre d'acteurs oeuvrant en faveur de l'emploi, l'insertion et la formation professionnelle. Sans remettre en cause le fonctionnement du CPR, il semble qu'il existe encore une marge de progrès significative en matière de structuration et de fonctionnement de l'offre de services de ce "bouquet" au niveau d'une ville qui structure un bassin de vie de l'ordre de 20 000 habitants. L'objectif visé est donc d'optimiser l'offre de services emploi, insertion, formation, de l'Argonne Ardennaise en faisant évoluer cette composante du CPR vers une réelle Maison de l'Emploi et de la Formation disposant d'une offre plus complète de services.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES Etat, Pôle Emploi, Région, Département, Ville de Vouziers, organismes consulaires, divers partenaires.	
PLANNING 2015-2016	
DESCRIPTION	
<p>Cette action qui vise le renforcement de l'offre globale de services en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle sera mise en œuvre de façon partenariale, chacun des partenaires ayant en charge ce qui relève plus particulièrement de sa compétence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Etat optimisera les services de l'emploi de l'Argonne Ardennaise, notamment en réorganisant la présence de Pôle Emploi à Vouziers (réfèrent permanent, offre de services plus complète, valorisation de la démarche GPEC territoriale,...). Il aura également en charge l'optimisation des services d'insertion en collaboration avec le Département des Ardennes ; - la Région Champagne Ardenne assurera la gestion et le fonctionnement de l'Espace Métier qui sera créé à Vouziers, en collaboration avec ses partenaires et assurera la coordination et la mise en œuvre de l'ensemble des actions de formation professionnelle mises en œuvre localement ; - le Département des Ardennes optimisera les dispositifs d'insertion en faveur de la population du territoire, la plus éloignée de l'emploi ; - la 2C2A prendra quant à elle en charge (avec l'appui des financeurs publics) la mise à disposition de locaux adaptés aux partenaires de la Maison de l'Emploi et de la Formation : restructuration du CPR ou mise à disposition de nouveaux locaux ; moyens de vidéo-communication et de desserte Internet Haut-Débit ; ... ; - l'ensemble des autres acteurs opérationnels assurera le fonctionnement de ses services propres dans une logique de mutualisation de ses moyens. 	
INDICATEURS D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none"> - date d'ouverture de l'Espace Métiers de Vouziers ; - fréquentation annuelle de la Maison de l'Emploi et de la Formation : par service et consolidée ; - évolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA de l'Argonne Ardennaise. 	FINANCEMENT PREVISIONNEL <u>Coût :</u> <u>Financements :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 5 : SERVICES PUBLICS

Objectif stratégique 5.1. : Restructurer les Relais Services Publics (RSP).

ACTION N°8 : Restructuration des Relais Services Publics.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Depuis avril 2010, l'Argonne Ardennaise dispose de 2 RSP communautaires : 1 RSP fixe ouvert 5 jours / semaine ; 1 RSP itinérant assurant des permanences d'une demi-journée / semaine dans chaque chef-lieu de canton rural. Animés par 2 salariés de la 2C2A, ces RSP associent 8 partenaires opérationnels (Pôle Emploi, CAF, CPAM, CRAM, MSA, UDAF, ADIL, MDPH) et ont fait l'objet d'une convention triennale, prorogée d'une année avec l'Etat.</p> <p>Avec en moyenne moins d'un visiteur / permanence, l'efficience du RSP itinérant n'est pas satisfaisante et justifie, à elle seule, une révision de ces services à la population.</p> <p>La relative faiblesse des partenariats opérationnels conforte ce besoin de révision à travers duquel la 2C2A cherchera en priorité une amélioration de l'efficience des RSP (rapport qualité de service / coût.)</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Etat, partenaires opérationnels de la 2C2A, communes.	
PLANNING	
2014-2015	

DESCRIPTION
<p>L'action prévoit <i>deux volets opérationnels</i> :</p> <p><i>1. Réorganisation de l'accueil du public en zone rurale :</i></p> <p>L'accueil des usagers du RSP communautaire sera réorganisé dans le cadre de la mutualisation des services entre communes et communauté de communes, définie dans le cadre de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16/12/2010 et de ses textes subséquents : schéma de mutualisation des services du bloc communal, au plus tard en mars 2015.</p> <p>Ainsi, les permanences RSP 2C2A d'une demi-journée / semaine des bourgs ruraux seront remplacées par un accueil du public durant les créneaux d'ouverture des secrétariats de mairie, grâce à un personnel mutualisé dont la mission sera d'assurer l'ensemble des tâches relevant d'un premier accueil de service public, quel que soit l'échelon de compétence de ce service public (commune, communauté ou syndicat de communes, partenaires opérationnels du RSP, ...). Cette réorganisation aura l'avantage d'encore simplifier l'accueil des usagers tout en augmentant les plages d'ouverture du service.</p> <p>Par ailleurs, les premiers accueils des communes rurales seront mis en réseau avec le Relai Services Publics de Vouziers, tête de ce réseau, qui pourra être doté d'un visio-guichet avec développement de services spécifiques avec les principaux partenaires du RSP.</p> <p><i>2. Renforcement des partenariats opérationnels :</i></p> <p>En complément du partenariat avec l'Etat et les communes, le partenariat opérationnel sera renforcé, à la fois pour améliorer les services déjà rendus et assurer une nouvelle offre. Cela passera par la redéfinition de certaines conventions de partenariat actuelles et la signature de nouvelles conventions avec des opérateurs qui ne participent pas encore au RSP.</p> <p>A noter qu'à l'initiative de la 2C2A et des communes, le RSP pourra assurer une mission de centre de ressource pour les associations.</p>

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de réorganisation de l'accueil / zone rurale ; - nombre annuel de visites et d'actes réalisés / an ; - nombre de nouveaux opérateurs associés en 2016 ; - nouvelles tâches assurées par le RSP en 2016/2013. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 5 : SERVICES PUBLICS

Objectif stratégique 5.2 : Veiller à une évolution concertée de la présence territoriale des Services de l'Etat en Argonne Ardennaise.

ACTION N°9 : Concertation avec les services de l'Etat.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	En l'absence d'information prospective sur l'évolution de l'organisation des services de l'Etat en Argonne Ardennaise, lors des travaux d'état des lieux - diagnostic (Sous-Préfecture, Gendarmerie, Finances Publiques,...), les élus locaux ont ensuite souhaité : - pouvoir être informés, le plus en amont possible, de tous les changements envisagés par rapport à la situation actuelle (2013) ; - être au minimum consulté, et si possible associés, aux choix des options de réorganisation des services locaux.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Etat : Sous-Préfecture ou Préfecture ; DDFIP ; ville et bourgs-centres, usagers.	
PLANNING	DESCRIPTION
2014-2019	<p>Une fois par an, intervention des services de l'Etat compétents en matière d'organisation des Services de l'Etat dans les régions et départements, dans le cadre d'une réunion communautaire (bureau) ayant cette problématique inscrite à l'ordre du jour.</p>
INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions spécifiques organisées / périodes triennales : 2014-2016 ; 2017-2019 ; - délais (mois) compris entre l'information des élus locaux sur l'évolution de la présence territoriale d'un service et la modification effective de cette présence ; - niveau de prise en compte des observations des élus communautaires / changements intervenus 0 à + + +. 	<p><u>Coût</u> : sans objet.</p> <p><u>Financements</u> :</p>

AXE 6 : COMMERCE DE PROXIMITE

Objectif stratégique 6.1 : Maintenir (éventuellement renforcer) le commerce et les services marchands de première nécessité.

ACTION N°10 : Dispositif d'alerte / cessations d'activités.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Du fait des très faibles densités de population de ses secteurs ruraux, l'Argonne Ardennaise a une armature commerciale de proximité extrêmement fragile.</p> <p>Le Schéma des Services se fixe comme objectif de maintenir le commerce et les services marchands de première nécessité de ces secteurs, en particulier : l'offre structurante des chefs-lieux de cantons ; les commerces alimentaires de première nécessité assurant la desserte des communes isolées (tournées, livraisons). Ce maintien impose une anticipation suffisante des cessations d'activités ciblées pour accroître les chances de reprise.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Communes dotées d'un commerce ou service de proximité ; organismes consulaires (CCI, CMA).	
PLANNING	
2014-2019	

DESCRIPTION
<p>Cette action prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un fichier communautaire des activités considérées comme sensibles parce qu'elles contribuent à l'offre de proximité de base (cf. état des lieux - diagnostic, page 109) : identification ; échéances prévues / arrêt d'activité du chef d'entreprise et perspectives éventuelles de reprise ; caractéristiques générales de l'entreprise. Ce fichier sera réalisé en 2014, par le service économique de la 2C2A, en collaboration avec les communes et les professionnels concernés, éventuellement les organismes consulaires s'ils le souhaitent (Chambre de Commerce et d'Industrie ; Chambre de Métiers) ; - une actualisation annuelle du fichier, grâce à un contact avec les chefs d'entreprises et éventuellement les communes d'implantation (rappel du dispositif d'alerte et réciprocité des informations) ; - l'information / mobilisation des organismes consulaires sur les cessations d'activités prévues à une échéance inférieure ou égale à 24 mois.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de disponibilité du fichier initial des activités "sensibles" ; - dates de mise à jour annuelle des informations et d'informations des consulaires ; - taux de reprise des entreprises identifiées, cessant leur activité / périodes triennales 2014-2016 ; 2019 ; - évolution de l'armature de référence à l'échéance 2019. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 6 : COMMERCE DE PROXIMITE

Objectif stratégique 6.2 : Améliorer la lisibilité de l'offre de services du Groupe La Poste.

ACTION N°11 : Communication / offre de services La Poste.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	Les travaux d'élaboration du présent Schéma des Services ont montré que : <ul style="list-style-type: none"> - la population locale était très attachée aux services de proximité de La Poste, mais aussi souvent très critiques vis-à-vis de l'évolution de la présence territoriale de ces services ; - pour autant, cette population (y compris les élus) connaissent très mal cette offre de services, notamment parce qu'elle diffère en fonction du type de point de présence postale auquel on accède.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Groupe La Poste.	
PLANNING	
2014-2016	

DESCRIPTION
<p>Communication grand public partenariale entre le groupe La Poste et la 2C2A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fourniture annuelle d'un document d'information grand public sur l'offre de services "La Poste" en Argonne Ardennaise par le groupe La Poste à la 2C2A : <ul style="list-style-type: none"> . carte des points de contact avec leur statut (BP, APC, RPC) ; . tableau comparatif des services postaux et bancaires assurés dans les différents types points de contact ; . services assurés par le facteur ; . horaire de levée du courrier. - Diffusion de l'information par la 2C2A et le réseau de l'enseigne La Poste : <ul style="list-style-type: none"> . disponibilité dans tous les Points de Contact Postaux ; . mise en ligne sur le site Internet 2C2A ; . insertion 1 fois par an dans 2C2A Mag' : volet détachable.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de fourniture du support d'information à la 2C2A par le groupe La Poste ; - dates de mise en ligne de l'information et d'insertion dans le magazine de la 2C2A ; - évaluation triennale de l'activité des Points de Contacts Postaux. 	<p><u>Coût (2C2A) :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres (La Poste) :

AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS.

Objectif stratégique 7.1. : Initier une politique locale en faveur des nouveaux arrivants.

ACTION N°12 : Guide d'accueil des nouveaux arrivants.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	Au vu des résultats des études 2012 sur les nouveaux habitants des communes de la région Champagne-Ardenne (GECE et Collectif Ville - Campagne), il a semblé nécessaire aux membres de la commission cadre de vie, de mieux accueillir ce public et faciliter son adaptation en Argonne Ardennaise. La réalisation d'un guide d'accueil est apparue comme la première initiative à prendre en ce sens.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Région, communes.	
PLANNING	
2014-2017.	

DESCRIPTION
<p>L'action prévoit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La conception du guide d'accueil : Elle sera réalisée en interne par le service communication de la 2C2A, en collaboration avec un groupe de pilotage composé d'élus et de personnes récemment arrivées en Argonne Ardennaise (une douzaine de personnes). Sans vouloir anticiper les orientations données par le groupe de pilotage, le guide pourrait être structuré en 3 ou 4 grands thèmes : <ul style="list-style-type: none"> - présentation synthétique du territoire dont : éléments de valorisation ; collectivités et organisation administrative (qui fait quoi : communes, 2C2A,...) ; - "s'installer en Argonne Ardennaise" : se loger ; les démarches administratives à effectuer ; ... ; - "accéder aux principaux services" : identification et contacts / thèmes ; - éventuellement "se divertir" : guide des associations. 2. Edition du guide : Edition papier 1 fois / an pour mise à jour et amélioration, soit 6 éditions sur la période 2014-2019. Le comité de pilotage devra se prononcer sur le recours ou non aux insertions publicitaires / financement de l'opération. 3. Diffusion du guide : <ul style="list-style-type: none"> - mise en ligne version numérique / sites "Internet" 2C2A et communes ; - mise à disposition du guide à toutes les communes 1 fois / an.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de nouveaux arrivants (moins de 2 ans en Argonne Ardennaise) associés au groupe de pilotage ; - date de mise en ligne de la version numérique ; - nombre de guides diffusés chaque année par les communes et la 2C2A. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS.

Objectif stratégique 7.2. : Soutenir la dynamique associative locale.

ACTION N°13 : Refondation des relations 2C2A / associations locales.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Comme dans la plupart des zones rurales à faible densité démographique, le tissu associatif de l'Argonne Ardennaise est à la fois riche par sa diversité, et fragile car reposant sur un nombre réduit de bénévoles dont le renouvellement est difficile. A noter que parmi ce tissu quelques opérateurs occupent une place privilégiée du fait de leur dynamique.</p> <p>Quoi qu'il en soit, les travaux de concertation conduits dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Services ont montré qu'il importait de soutenir la dynamique associative locale du territoire, et que pour y parvenir le rôle de la 2C2A pouvait être amélioré.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Associations locales.	
PLANNING	
2014-2019	

DESCRIPTION
<p>L'action intègre deux volets opérationnels :</p> <ol style="list-style-type: none"> Mise en place d'une instance consultative paritaire / soutien communautaire aux associations locales. Si aujourd'hui la politique communautaire de soutien aux associations locales est théoriquement très lisible et parfaitement maîtrisée en interne (partenariat privilégié / soutien ponctuel ; critères / grilles d'intervention ; dossier à présenter ; examen par la commission Finances, Vie Sociale et Sportive,...), certaines associations sont toutefois critiques sur les modalités de prise en compte de certains projets. C'est pour pallier cette faiblesse apparente que des représentants associatifs seront associés de façon consultative à certains travaux de la commission précitée : 1 fois / an. Organisation d'un "Forum des Associations de l'Argonne Ardennaise". Il s'agit d'organiser une grande manifestation inter-associative à l'échelle du territoire communautaire afin de : <ul style="list-style-type: none"> - faire découvrir et promouvoir les associations auprès de la population locale et ainsi accroître leur fréquentation, leur rayonnement et mobiliser de nouveaux bénévoles ; - renforcer les liens entre certaines associations du territoire en leur permettant de mieux se connaître ; - conforter le rôle de la 2C2A en matière de dynamique associative. L'organisation de cet évènement pourrait avoir lieu suivant deux modalités différentes : <ul style="list-style-type: none"> - tous les ans, en alternant "sport" et "culture" ; - tous les 2 ou 3 ans, sans segmentation thématique des associations participantes. L'organisation de l'évènement pourrait être confiée à un collectif associatif, partenaire privilégié de la commission Finance, Vie Sociale et Sportive (cf. § 1).

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de la première réunion de la commission Finances, Vie Sociale et Sportive associant des représentants associatifs et identification de ces représentants ; - nombre de Forum des Associations organisés sur la période 2014-2019 ; - nombre d'associations participant à chaque forum. 	<p><u>Coût</u> (Forum des Associations) :</p> <p><u>Financements</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 8 : TIC

Objectif stratégique 8.1 : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et internet haut et très haut débit.

ACTION N°14 : Amélioration de l'accès public à Internet.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>L'accès à Internet est aujourd'hui un service essentiel pour tous : accès à l'information ; aux services ; communication. Chacun doit donc pouvoir y accéder dans les meilleures conditions possibles.</p> <p>La stratégie communautaire vise à parfaitement lever deux limites à cet accès :</p> <ul style="list-style-type: none"> - offre de services pour les personnes ne disposant pas personnellement d'équipements et/ou d'abonnement à Internet ; - accès au réseau pour les personnes équipées des terminaux mobiles non connectables via les opérateurs de téléphonie mobile.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Département, communes, opérateurs Internet, entreprises.	
PLANNING	
2014-2019	

DESCRIPTION
<p>L'action comprend deux volets opérationnels complémentaires, visant à atteindre les objectifs prédéfinis dans le cadre ci-dessus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Création de Points d'Accès Public à Internet (PAPI). Il s'agit de mailler le territoire de l'Argonne Ardennaise (communes structurantes ou enclavées) par des lieux ouverts au public, permettant une connexion à Internet Haut-Débit, gratuitement ou pour un coût modéré. Plus la commune d'implantation est importante, plus les créneaux d'ouverture devront être étendus et plus l'accès pourra être guidé par la personne présente sur le lieu. Les Relais Services Publics (RSP) seront les lieux d'accueil privilégiés au sein du réseau, avec éventuellement un statut de l'Espace Public Numérique (EPN) après restructuration. L'objectif est de disposer d'un réseau d'une dizaine de Points d'Accès Public à Internet à l'échéance 2016 (3 premières années du présent Schéma des Services). 2. Création de bornes Wifi public. Dans la même logique que précédemment, il s'agit de mailler le territoire par des bornes Wifi publiques permettant aux personnes équipées de se connecter librement à Internet, sans avoir à subir les contraintes d'horaires d'ouverture des lieux précédents. L'objectif est d'installer 2 à 3 bornes Wifi / an sur la durée du Schéma des Services, avec une priorité pour les sites touristiques et les communes situées sur les principaux axes de transit.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de "PAPI" installés à l'échéance 2017 ; - fréquentation annuelle de chaque "PAPI" ; - nombre de bornes Wifi installées à l'échéance 2019 ; - nombre annuel d'utilisateurs de chaque borne Wifi. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 8 : TIC

Objectif stratégique 8.1 : Contribuer au développement global de la qualité de services / téléphonie mobile et internet haut et très haut débit.

ACTION N°15 : Initiation "grand public" à l'utilisation d'Internet et services numériques.

MAITRISE D'OUVRAGE 2C2A	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS En zone rurale, l'accès à l'information et à certains services via Internet est certainement un enjeu encore plus important qu'en zone urbaine ou périurbaine, où la logique de proximité de ces services reste souvent une réalité. Au-delà des infrastructures et de l'accès aux équipements informatiques, la capacité de la plus large part de la population à utiliser les outils existants est un réel enjeu.
PRINCIPAUX PARTENAIRES Diverses administrations ; associations ; prestataires de services.	
PLANNING 2014-2016	
DESCRIPTION	
<p>Mise en place de sessions de formation informatique à destination du grand public sur l'ensemble du territoire et pour une durée de trois ans : ateliers itinérants dans les points publics d'accès à Internet, quel que soit leur statut (Espace Public Numérique, Point Cyber,...).</p> <p>Etablissement d'un programme annuel par la 2C2A, mise en œuvre par sessions de 2 à 5 fois 2 heures, en prenant appui sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les moyens humains liés au RSP ; - certaines associations compétentes ; - des prestataires de services. <p>Trois types de formations pourront être proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - découverte et initiation à l'utilisation du matériel informatique et l'utilisation d'applications usuelles ; - perfectionnement / utilisation du matériel informatique et l'utilisation d'applications usuelles : la messagerie électronique ; la recherche d'informations sur Internet ; ... - ateliers thématiques / démarches en ligne (utilisation de l'e-administration, ...). 	
INDICATEURS D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none"> - nombre de sessions organisées chaque année ; - participation moyenne de chaque session. 	FINANCEMENT PREVISIONNEL <u>Coût :</u> <u>Financements :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS

Objectif stratégique 9.1 : Rendre plus lisible et mieux valoriser l'offre locale de transports existante.

ACTION N°16 : Communication / promotion des dispositifs de transports existants.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	<p>Au-delà de la forte demande générale d'amélioration des solutions de mobilité par la population locale, la concertation conduite dans le cadre de l'élaboration du présent Schéma des Services a montré qu'en réalité, très peu de personnes (population, élus municipaux) connaissent bien les dispositifs de transport collectif existants.</p> <p>Le Schéma se fixe donc comme objectif prioritaire de mieux les faire connaître et les promouvoir, avant d'envisager le développement de nouveaux dispositifs locaux.</p>
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Conseil Général, RDTA, acteurs locaux de transport.	
PLANNING	
2014-2016	

DESCRIPTION
<p>Cette action prévoit une meilleure information sur l'offre mobilité disponible pour la population de l'Argonne Ardennaise, en privilégiant une entrée territorialisée de l'offre à promouvoir et ainsi la rendre plus accessible, tout en facilitant sa connaissance globale.</p> <p>Elle repose essentiellement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dès 2014 : le développement de la rubrique "transports" du site de la 2C2A, actuellement limité à un lieu interactif avec le site régional de transports en commun "Vitic" ; - en 2015 et 2016 : l'édition semestrielle d'un document d'information spécifique (mini-guide) diffusé avec 2C2A Mag' et disponible au RSP, dans les mairies et les principaux lieux publics fréquentés par la population locale. Le mini guide sera également un support de promotion des dispositifs de mobilité durables et solidaires. <p>La planification tient compte des échéances de révision du Schéma Départemental des Transports Collectifs des Ardennes. Après 2 années de mise en œuvre, ce volet opérationnel sera évalué et sa prolongation sur la période 2017-2019 sera décidée en fonction des résultats de celle-ci.</p>

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date(s) d'évaluation de la rubrique transport du site Internet de la 2C2A ; - dates de diffusion mini-guide "mobilité en Argonne Ardennaise" ; - évolution annuelle de la fréquentation des transports collectifs promus. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS

Objectif stratégique 9.2 : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.

ACTION N°17 : Organisation d'un réseau de mobilité solidaire.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	La réalisation de l'état des lieux - diagnostic du territoire a montré que, en matière de mobilité, les limites relevaient plus de l'inadéquation de l'offre de transports collectifs actuels que de leur réelle carence : dispersion de la population au sein d'un espace rural très peu dense ; besoins extrêmement diversifiés difficiles à satisfaire par une offre conventionnelle au coût acceptable,... Dans ces conditions, où il apparait que la priorité de l'action locale consiste à répondre à des besoins ponctuels et/ou très spécifiques, le recours à la solidarité mérite d'être développé.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Conseil Général, communes, acteurs locaux de transports, bénévoles, associations compétentes.	
PLANNING	
2014-2016	

DESCRIPTION
<p>L'action consiste principalement à mobiliser et "gérer", à l'échelle de l'Argonne Ardennaise, un réseau d'acteurs "solidaires", facilitant la mobilité des publics sans moyens propres de transport et à revenus modestes, avec deux cibles prioritaires : les personnes âgées ; les personnes en insertion professionnelle ou sociale. Elle pourra également conduire à la mise en place de dispositifs locaux solidaires et/ou durables complémentaires, ou à l'adaptation de ceux déjà existants : co-voiturage ; location de 2 roues, voitures ; auto-partage ; taxi-partage.</p> <p>Elle sera conduite à titre expérimental sur la première période triennale de mise en œuvre du Schéma des Services et comprend :</p> <p>2014 : - l'élaboration d'une charte du conducteur bénévole ou solidaire et la définition du règlement de fonctionnement du réseau ; - une information et la promotion de l'expérimentation par la 2C2A : directe ou indirecte (gestionnaire) ;</p> <p>2015-2016 : - la gestion du dispositif par la 2C2A (RSP) ou un partenaire conventionné à définir : FJEP-CS ; Familles Rurales... ; - éventuellement l'expérimentation de dispositifs alternatifs de transports complémentaires au réseau solidaire.</p>

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
<ul style="list-style-type: none"> - date de début de fonctionnement du service ; - nombre de conducteurs bénévoles adhérents au réseau : au 01/01/2015 et 2016 ; - nombre d'utilisateurs du réseau au 31/12/2015 et 2016 ; - dispositifs alternatifs expérimentés par le gestionnaire du service à l'échéance 2017. 	<p><u>Coût :</u></p> <p><u>Financements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage : - État et Europe : - Région : - Département : - Autres :

AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS

Objectif stratégique 9.2 : Favoriser le développement des pratiques solidaires et/ou durables.

ACTION N°18 : Mise à disposition des associations d'un minibus.

MAITRISE D'OUVRAGE	JUSTIFICATION ET/OU OBJECTIFS OPERATIONNELS
2C2A	L'accès aux activités de loisirs nécessite la plupart du temps des déplacements. Or : - certains publics ne disposent pas de moyens propres de transport et rencontrent donc des difficultés pour participer à ces activités. Ce sont en particulier les jeunes publics, les personnes âgées, les publics les plus fragiles ; - les déplacements individuels sont contraires aux principes de l'éco-mobilité à encourager. Face à ce constat, certaines associations ayant un large rayonnement ont émis le souhait de pouvoir disposer d'un minibus pour faciliter leurs activités.
PRINCIPAUX PARTENAIRES	
Associations locales.	
PLANNING	
2015	

DESCRIPTION
L'action prévoit : - l'achat d'un minibus 9 places par la 2C2A ; - sa mise à disposition des associations par l'intermédiaire du gestionnaire qui pourrait être : . le RSP au titre de son rôle de "centrale de mobilité" ou similaire ; . une association conventionnée ayant la capacité à assurer la gestion du matériel : FJEP - Centre Social par exemple. Un règlement définira les modalités d'utilisation du matériel.

INDICATEURS D'EVALUATION	FINANCEMENT PREVISIONNEL
- date de mise à disposition du minibus ; - nombre d'associations utilisatrices / an ; - nombre de personnes transportées / sortie et / an ; - évolution du nombre d'adhérents des associations utilisatrices.	<u>Coût :</u> <u>Financements :</u> - Maître d'ouvrage : - Etat et Europe : - Région : - Département : - Autres :

3. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET EVALUATION DU SCHEMA DE SERVICES

3.1. Mise en œuvre

Le Schéma des Services de l'Argonne Ardennaise prend appui sur un projet stratégique qui vise l'échéance 2020.

Il sera mis en œuvre sous forme de programmes annuels d'actions dont la préparation sera placée sous la responsabilité de la commission communautaire "Aménagement du Territoire". Ces programmes, valorisant la présente programmation prévisionnelle feront l'objet d'une étroite concertation avec les partenaires financiers de la 2C2A : Etat, Région et Département. Ils pourront être précédés d'une programmation pluriannuelle calée sur les périodes de planification des politiques territorialisées de ces partenaires, en particulier pour ce qui concerne la Région Champagne Ardenne (volet particulier du Contrat de Développement Territorial de l'Argonne Ardennaise ou convention thématique spécifique).

Au niveau des moyens humains internes, c'est la chargée de mission "Pays" de la 2C2A qui aura en charge la réalisation du Schéma des Services, sous l'autorité du Directeur Général des Services.

3.2. Suivi et évaluation

Afin de faciliter le suivi et l'évaluation de son Schéma de Services, la 2C2A :

- tiendra à jour un tableau de bord des indicateurs d'évaluation des actions inscrites dans le programme prévisionnel 2014-2019 : cf. rubrique spécifique de chaque action. En cas de programmation de nouvelles actions, le tableau de bord devra être complété par les indicateurs spécifiques ;
- mettra en place un observatoire des services au sein de son territoire. En aucun cas il ne s'agit de créer un outil complexe et lourd à gérer, mais uniquement de suivre l'évolution des services jugés sensibles dans le cadre de l'état des lieux - diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Schéma ou qui y font l'objet d'une stratégie de développement ou d'adaptation : mise à jour annuelle des éléments d'état des lieux.

Chaque programme annuel fera l'objet d'un bilan annuel interne, présenté à l'appui de la programmation annuelle N+1.

Une évaluation du Schéma des Services à mi-parcours sera réalisée début 2017. Elle servira, entre autres, à ajuster la stratégie arrêtée en 2013 et établir une seconde programmation pluriannuelle à l'échéance 2020. Elle pourra être réalisée soit en interne, soit en externe.

L'évaluation finale externe du Schéma des Services sera effectuée en 2020. Elle fera l'objet d'une présentation à l'ensemble des acteurs locaux associés à l'élaboration du Schéma et d'une diffusion à l'ensemble des partenaires financiers de la 2C2A.

4. PLANNING PREVISIONNEL 2014-2019

N° Objectifs	Actions	2014	2015	2016	2017	2018	2019
AXE 1 : SANTE							
1.1	1 : Projet Territorial de Santé. 2 : Soutien des opérations immobilières permettant d'améliorer ou développer l'offre médicale et paramédicale des secteurs fragiles identifiés dans le Schéma de Services.						
1.2							
1.3							
AXE 2 : SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES							
2.1	3 : Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.						
2.2							
2.3							
AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE							
3.1	4 : Consolidation RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. 5 : Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.						
3.2	6 : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.						
3.3							
AXE 4 : EMPLOI, FORMATION, INSERTION							
4.1 et 4.2	7 : Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.						
AXE 5 : SERVICES PUBLICS							
5.1	8 : Restructuration des Relais Services Publics.						
5.2	9 : Concertation avec les services de l'Etat.						
AXE 6 : COMMERCES DE PROXIMITE							
6.1	10 : Dispositif d'alerte / cessations d'activités.						
6.2	11 : Communication / offre de services La Poste.						
AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS							
7.1	12 : Guide d'accueil des nouveaux arrivants.						
7.2	13 : Refondation des relations 2C2A / associations locales.						
7.3							
AXE 8 : TIC							
8.1	14 : Amélioration de l'accès public à Internet. 15 : Initiation "grand public" à l'utilisation d'Internet et services numériques.						
AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS							
9.1	16 : Communication / promotion des dispositifs de transports existants.						
9.2	17 : Organisation d'un réseau de mobilité solidaire. 18 : Mise à disposition des associations d'un minibus.						
9.3							

5. TABLEAUX DE SYNTHÈSE FINANCIÈRE (GESTION DU PROGRAMME)

5.1. PREMIÈRE APPROCHE FINANCIÈRE DU PROGRAMME TRIENNAL 2014-2016

Actions	2014	2015	2016	Total
AXE 1 : SANTÉ	17 000 €	17 000 €	17 000 €	51 000 €
1. Projet Territorial de Santé.	17 000 €	17 000 €	17 000 €	51 000 €
. Ingénierie interne	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
. Ingénierie externe	15 000 €	5 000 €	10 000 €	25 000 €
. Actions démonstratives	0 €	10 000 €	0 €	20 000 €
2. Soutien des opérations immobilières / offre médicale et paramédicale.	0 €	0 €	0 €	0 €
. Locaux médicaux, paramédicaux et sociaux				0 €
. Ingénierie (accompagnement professionnels de santé / projet de santé : pour mémoire cf. action 1)				0 €
AXE 2 : SERVICES AUX PERSONNES AGÉES OU HANDICAPÉES	40 000 €	25 000 €	25 000 €	90 000 €
3. Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.	40 000 €	25 000 €	25 000 €	90 000 €
. Ingénierie externe / CPARHRI, PIG	40 000 €	25 000 €	25 000 €	90 000 €
. Actes directs ESCA				50 000 €
AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE JEUNESSE	92 000 €	82 000 €	72 000 €	246 000 €
4. Consolidation RAMI et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.	42 000 €	42 000 €	42 000 €	126 000 €
. Reconstitution financements 2013				40 000 €
5. Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.	30 000 €	30 000 €	20 000 €	80 000 €
. Ingénierie externe	20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €
. Investissements sociaux collectifs	10 000 €	10 000 €	0 €	20 000 €
. Fonctionnement (CCZA), et ingénierie interne				40 000 €
6. Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.	20 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
. Ingénierie interne (partage / action 4)				40 000 €
AXE 4 : EMPLOI, FORMATION, INSERTION	64 000 €	0 €	0 €	64 000 €
7. Création de l'observatoire de la formation à Vouziers.	64 000 €	0 €	0 €	64 000 €
. GPEC (tableau intercommunautaire)				64 000 €
. Investissements immobiliers				0 €
AXE 5 : SERVICES PUBLICS	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €
8. Restructuration des Relais Services Publics.	50 000 €	50 000 €	50 000 €	150 000 €
. Fonctionnement RSP, dont communication et personnel				10 000 €
. Investissements, dont vidéo-communication				10 000 €
9. Concertation avec les services de l'Etat.	0 €	0 €	0 €	0 €
AXE 6 : COMMERCES DE PROXIMITÉ	3 500 €	3 500 €	3 500 €	10 500 €
10. Dispositif d'alerte / cassations d'activités.	1 500 €	1 500 €	1 500 €	4 500 €
. Ingénierie externe (consultes) et/ou acquisition de données	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
. Ingénierie interne				0 €
11. Communication / offre de services La Poste.	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
. Communication				6 000 €
AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOC. & EQUIP. SPORTIFS, CULTURELS & DE LOISIRS	9 000 €	29 000 €	29 000 €	67 000 €
12. Guide d'accueil des nouveaux arrivants.	7 000 €	7 000 €	7 000 €	21 000 €
. Communication				7 000 €
13. Redéfinition des relations CCZA / associations locales.	2 000 €	22 000 €	22 000 €	46 000 €
. Fonctionnement inter-associatif	2 000 €	2 000 €	2 000 €	6 000 €
. Forum des associations				40 000 €
AXE 8 : TIC	20 000 €	25 000 €	25 000 €	70 000 €
14. Amélioration de l'accès public à Internet.	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
. Investissement Wifi public				45 000 €
15. Initiation "grand public" à l'utilisation d'internet et services numériques.	5 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €
. Fonctionnement RSP (action 5 pour mémoire)	5 000 €	5 000 €	5 000 €	15 000 €
. Prestations de services externes				10 000 €
AXE 9 : MOBILITE TRANSPORTS	0 €	44 000 €	9 000 €	53 000 €
16. Communication / promotion des dispositifs de transports existants.	0 €	3 000 €	3 000 €	6 000 €
. Communication				2 000 €
. Ingénierie interne				4 000 €
17. Organisation d'un réseau de mobilités solidaire.	0 €	11 000 €	6 000 €	17 000 €
. Fonctionnement RSP (action 6 pour mémoire)				2 000 €
. Communication				15 000 €
. Prestations de services extérieurs (FIEP-CS, autre)				0 €
18. Mise à disposition des associations d'un minibus.	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €
. Investissement minibus 9 places				30 000 €
TOTAL GENERAL	297 500 €	277 500 €	242 500 €	817 500 €

5.2. DETAIL PROGRAMME 2014-2016 (1er triennal)

Objectifs	Actions	Maître d'ouvrage	Dépense prévisionnelle	Financement		
				Etat et Europe	Région	Département
AXE 1 : SANTE						
1.1	1 : Projet Territorial de Santé. 2 : Soutien des opérations immobilières permettant d'améliorer ou développer l'offre médicale et paramédicale des secteurs fragiles identifiés dans le Schéma de Services.					
1.2						
1.3						
AXE 2 : SERVICES AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES						
2.1	3 : Politique d'adaptation des logements des personnes âgées ou handicapées.					
2.2						
2.3						
AXE 3 : PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE						
3.1	4 : Consolidation RAM et développement coordination Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. 5 : Réflexion sur l'extension de compétence Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. 6 : Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme scolaire.					
3.2						
3.3						
AXE 4 : EMPLOI, FORMATION, INSERTION						
4.1 et 4.2	7 : Création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation à Vouziers.					
AXE 5 : SERVICES PUBLICS						
5.1	8 : Restructuration des Relais Services Publics.					
5.2	9 : Concertation avec les services de l'Etat.					
AXE 6 : COMMERCES DE PROXIMITE						
6.1	10 : Dispositif d'alerte / cessations d'activités.					
6.2	11 : Communication / offre de services La Poste.					
AXE 7 : CADRE DE VIE, ASSOCIATIONS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS						
7.1	12 : Guide d'accueil des nouveaux arrivants.					
7.2	13 : Refondation des relations 2C2A / associations locales.					
7.3						
AXE 8 : TIC						
8.1	14 : Amélioration de l'accès public à Internet. 15 : Initiation "grand public" à l'utilisation d'Internet et services numériques.					
AXE 9 : MOBILITE, TRANSPORTS						
9.1	16 : Communication / promotion des dispositifs de transports existants.					
9.2	17 : Organisation d'un réseau de mobilité solidaire. 18 : Mise à disposition des associations d'un minibus.					
9.3						
TOTAL GENERAL						